

PLAN SPORTIF FEDERAL

Critères d'Eligibilité des Subventions « Agence Nationale du Sport » 2020, ex CNDS , au travers de la FFESSM

C'est la Part Territoriale de l'ex CNDS

Ces critères sont inscrits dans le PSF 2020, orientations du développement de la FFESSM, Le cadrage de l'ANS donne 3 orientations à respecter :

- une logique de déploiement des pratiques sur tout le territoire,
- une responsabilité sociale et environnementale,
- une grille de répartition des aides équitable et transparente.

Historique de la réflexion (ex CNDS et étude du PSF de 5 Fédérations tête de réseau en 2019)

Critères d'Evaluation / Clubs, Départements et Régions

1/ Ancienneté du Club au sein de la FFESSM.

2/ Respect pour le Club du principe de licencié à la FFESSM tous les adhérents du club pratiquant des activités subaquatiques (attestation sur l'honneur du Président).

3/ Adhésion du Club au CODEP et au COREG correspondants à son territoire.

4/ Existence d'un projet de développement.

5/ Engagement à un compte rendu de réalité des actions financées, via le formulaire CERFA 15059*01 de l'ANS, dans les 6 mois suivant l'action ou les actions.

PLAN SPORTIF FEDERAL

Critères d'Eligibilité des Subventions 2020

ANS et tête de réseau FFESSM

Suite Critères d'Evaluation / Clubs, Départements et Régions

6/ Critères de demande de subvention en référence à l'ancien CNDS :

- 1 500 € minimum de subvention par action (seuil minimal à 1 000 € pour les structures situées en ZRR zone de revitalisation rurale), (noter un rôle possible des comités régionaux et départementaux de mutualisation pour que les structures incapables de monter seules une opération puissent être acteurs).
- cette subvention ANS ne peut dépasser 30% de la somme totale de l'action (hors autre financement public, partenariat privé financier et fonds propres, qui seront à détailler).
- le taux maximum du total des financements publics étant de 50%.

La rencontre prochaine entre le Président, le DTN et l'ANS permettra de préciser ce cadrage financier si besoin.

PLAN SPORTIF FEDERAL

Critères d'Eligibilité des Subventions 2020

ANS et tête de réseau FFESSM

Composition du Dossier

- 1/ Fournir par voie dématérialisée tous les documents administratifs demandés sur la plateforme du gouvernement « le compte asso » :
(<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>)
- 2/ Fournir le nombre de licenciés année fédérale N, année N-1, année N-2
- 3/ Fournir le projet détaillé de l'action ou de chaque action, avec à chaque fois l'incidence sur le développement de la pratique (quantitatif et qualitatif) et en cohérence avec le PSF
- 4/ Fournir le budget prévisionnel détaillé et cohérent de l'action ou de chaque action. Ce budget ne concerne que les dépenses et recettes par ailleurs inscrites dans la comptabilité du club, du département ou de la région.

NB : dans « le compte asso », au niveau de l'intitulé du projet action il faut rentrer la nomenclature (numéro) et le nom de chaque action en référence aux actions thématiques du Plan Sportif Fédéral. Un seul dossier administratif pour la ou les actions projetées (comme c'était le cas pour l'ancien CNDS).

PLAN SPORTIF FEDERAL

Critères d'Eligibilité des Subventions 2020

ANS et tête de réseau FFESSM

Types d'actions éligibles à la demande de subvention

Ce sont les actions qui s'inscrivent dans les objectifs opérationnels du Plan de Développement Fédéral. Liste des actions thématiques du PSF (suite à la réunion des Régions, du Bureau Directeur National et du DTN).

Rappels : Equipements sportifs, Savoir nager, Emploi ne font pas partie des projets de la Part Territoriale du PSF

01 FEDERER, DEVELOPPER et PRESERVER

01-1 : Nos territoires

01-2 : Nos espaces (sites)

01-3 : Sciences participatives, protection du milieu, éco responsabilité

02 ANIMER, FORMER et PROTEGER

02-1 : Nos pratiques, nos pratiquants, sport pour tous (Handisub, mixité, jeunes, sport santé)

02-2 : Nos formations de cadres et de dirigeants

02-3 : Protection et sécurité des pratiquants (actions de prévention, aisance aquatique)

03 PERFORMER

03-1 : Aide à la performance sportive et à l'accès au haut niveau